

7 novembre 2022

À cette séance ordinaire, tenue le 3 octobre 2022, tenue au salon funéraire, au 113, rue Principale, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et environ 15 personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

219-22

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022
3. Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 30/09/2022 au 31/10/2022
4. Déneigement cours et divers 2022-2023
5. PRA BAM
6. Recherche d'eau
7. Autorisation représentation CPTAQ, dossier développement Chabot et frais professionnels
8. Mandat à ingénieur et arpenteur pour étude préliminaire de développement recommandé par la MRC
9. Attestation dépôt états financiers au 30/09/2022
10. Correspondances
11. Période de questions
12. Varia

220-22

**Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022**

Il est proposé par Jacques L'Heureux appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;  
Que le procès-verbal du 3 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

221-22

**Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022**

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs numéros :	1450 à 1476	totalisant	82 187.08 \$
Les dépôts directs :	501 339 à 501 043	totalisant	12 706.99 \$
Chèques numéros :	16 360 à 16 441	totalisant	<u>973 056.54 \$</u>
<b>Pour un grand total de :</b>			<b>1 067 950.61 \$</b>

7 novembre 2022

222-22

**Déneigement cours et divers 2022-2023**

Considérant les soumissions reçues des entrepreneurs en déneigement de la municipalité, pour les cours et divers accès;

Il est proposé par Pascal Laverdière et appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge les contrats de déneigement des cours comme suit :

<b>Excavations Stéphane Bonneville</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rue Bédard</li><li>• Sentier école</li><li>• Centre Municipal et chemin piéton à l'arrière</li><li>• Devant salle municipale</li><li>• Accès Presbytère et église</li><li>• Caserne et étang</li><li>• Cours CPE temporaire</li></ul>	Forfaitaire, selon le prix soumis le 31/10/2022 et le 7/11/2022.
<b>Excavations Stéphane Bonneville</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élargissement des rues</li></ul>	À taux horaire, selon le prix soumis le 31/10/2022.
<b>Ferme Bonneville</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à la station de pompage aqueduc</li></ul>	Forfaitaire à la fois, selon le prix soumis le 7/11/2022
<b>Ferme Lidre inc.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chalet des loisirs</li><li>• Poste de pompage</li><li>• Chemin accès station d'épuration</li></ul>	Forfaitaire à la fois, selon le prix soumis le 6/10/2022.
<b>Déneigement Roy</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Glissière de sécurité route Langevin et route Ste-Thérèse</li></ul>	Forfaitaire à la fois, selon le prix soumis le 31/10/2022.

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce, au besoin pour les entrepreneurs concernés, selon le prix soumis.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

223-22

**PRABAM**

Considérant les importants travaux d'infrastructures réalisés en 2022 sur notre territoire;

Considérant les délais à recevoir les recommandations du professionnel pour évaluer les différentes alternatives;

Considérant la hausse importante des prix et disponibilité des matériaux de construction;

Il est proposé par Jacques l'Heureux, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au Ministre des affaires municipales un délai de 12 mois pour la réaliser les travaux admissibles au PRABAM et à l'aide financière prévue.

7 novembre 2022

224-22 **Autorisation représentation CPTAQ, dossier développement Chabot et frais professionnels**

Considérant l'orientation préliminaire négative reçue;  
Considérant les discussions tenues avec le service d'aménagement de la MRC;  
Considérant la demande d'audition publique déposée;  
Considérant qu'il y a lieu que les représentants de la municipalité soient accompagnés dans le processus;  
Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à retenir les services des professionnels requis à taux horaire pour assistance dans l'audition auprès de la CPTAQ.  
Le tout est financé par le règlement d'emprunt prévu à cette fin.

225-22 **Mandat à des professionnels pour étude préliminaire des zones potentielles d'agrandissement du périmètre urbain**

Considérant la présentation faite par le service d'aménagement de la MRC pour l'agrandissement du futur du périmètre urbain;  
Considérant que cette demande vise le développement pour les 10 à 15 prochaines années;  
Considérant qu'il y a lieu de s'adjoindre le service de professionnels tel que des ingénieurs, arpenteur, évaluateurs, agronomes, avocats pour avoir des données selon les différentes zones identifiées par la MRC;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu à l'unanimité  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à retenir les services de professionnels nécessaires à taux horaire afin de documenter la demande d'exclusion qui sera préparé par la MRC en vue de l'agrandissement du périmètre urbain pour les 10 à 15 prochaines années;  
Que le tout soit financé par les sommes prévues pour le développement et le surplus accumulé non-affecté.


226-22 **Attestation dépôt 3<sup>e</sup> rapport trimestriel au 30/09/2022**


Considérant les rapports déposés au conseil par le directeur général, greffier-trésorier, sur les revenus et dépenses de la municipalité;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité  
Que le conseil municipal atteste le dépôt par le directeur général, greffier-trésorier des rapports financiers au 30/09/2022 soit des revenus de 2 218 882 \$ et des dépenses de 3 620 921 \$.

227-22 **Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est vingt heures cinquante (21 h 30).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Yvon Asselin,  
maire

  
Yvon Marcoux,  
directeur général, greffier-trésorier